

République française
TARN
CADALEN - COMMUNE

Date de transmission de l'acte: 18/03/2025
Date de réception de l'AR: 18/03/2025
081-218100469-DE_2025_09-DE
AGEDI

Séance du jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 25/02/2025

Le jeudi 06 mars 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 17	Présents : Peggy AMALBERT, Jean-Michel DOYEN, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL,
Présents : 14	Géraldine NOEL, Philippe COUDERC, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphan POUGET, Ghislaine GUILLERMIER
Représentés : 2	
Absents et excusés : 1	Représentés : Christian DAVALAN représenté par Martine GRANET, Denise STEVENSON représentée par Sébastien BRAYLÉ
Pour : 16	Excusés :
Contre : 0	Absents : Gérard ASSEMAT
Abstentions : 0	
Secrétaire de séance :	Stéphan POUGET

Délibération n°DE_2025_09

Objet : Affectation des résultats 2024

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 06 mars 2025,
Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
Constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 1 036 656,96 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	758 995,35
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	277 661,61
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	1 036 656,96
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	1 036 656,96
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	700 000,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	336 656,96
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Fait en séance les jour, an et mois susdits
Le Maire,

Sébastien BRAYLE



Date de transmission de l'acte: 18/03/2025

Date de reception de l'AR: 18/03/2025

081-218100469-DE_2025_09-DE

AGEDI

Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ

Le/La secrétaire
Stéphan POUGET

Mis en ligne le :

19/03/2025